



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 13 MAI 2016

Convocation : 3/05/16
Affichage : 3/05/16
Nombre des membres
afférents au conseil
municipal : 11
En exercice : 9
Qui ont pris part aux
délibérations : 7

L'an deux mil seize, le treize du mois de mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Florence CAILLET et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Aurélien DELBOULLE, Alexandre PASCAL-GIROUD et Jean-François POITOU.

Absents : Mme Hélène HOURLIER et M. Mathieu CARIN.

Mme Florence CAILLET a été nommée secrétaire de séance

Mathieu CARIN a donné procuration à M. Aurélien DELBOULLE et Mme Hélène HOURLIER à M. Hervé MARAIS.

1. Création de 3 postes d'agents techniques non-permanents.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de peinture ont été réalisés dans l'une des deux salles en RDC du bâtiment mairie/école. Pour ce faire, 3 agents techniques (emplois non permanents d'une semaine) ont été recrutés. Le Conseil Municipal après avoir précédemment donné un accord de principe, ouvre les 3 postes d'agents techniques non permanents confirmant que les crédits avaient été prévus au BP 2016.

2. Demandes de subventions FDEC 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LA THUILE ne dispose à ce jour d'aucune structure sportive. Le Conseil a donc lancé un projet de création de city stade à l'arrière de la salle polyvalente. Des travaux d'aménagement vont être réalisés afin d'installer une structure multisports donnée par la commune de LA RAVOIRE. Coût total estimé des aménagements : 23 340.00 € HT. Le Conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur l'Adjoint aux travaux rappelle que la commune possède un tracteur acquis en 95 (8 200 h, 4 000€ d'embrayage en 2015, boîte à vitesses en fin de vie...), utilisé pour tous types de travaux et principalement pour le déneigement et le salage. Le matériel (lame biaisée) est peu adapté aux routes de montagne et force sur le pont avant du tracteur, accélérant son usure. La saleuse, trop étroite, est, comme le tracteur, très endommagée par le sel (corrosion). Il est donc envisagé d'acquérir un nouveau tracteur, une étrave (plus adaptée aux routes de montagne) et une saleuse à large épandage à disque qui permettrait un passage unique contre deux passages à ce jour. Dépenses estimées : tracteur 71 800.00 HT, saleuse 10 400.00 HT et étrave 9 400.00 HT. Le Conseil sollicite au Conseil Départemental l'octroi d'une subvention et précise que l'acquisition sera soumise à vote.

3. Fournisseur cantine scolaire.

Le 26 février 2016, le Conseil Municipal validait la création d'un groupement de commande en collaboration avec les communes de BARBY, THOIRY, CURIENNE et le centre de loisirs du SICSAL. Après que les parents d'élèves aient été consultés, que des élus, un enfant et le personnel de cantine soient allés goûter un repas chez le fournisseur choisi par le groupement, le Conseil Municipal souhaite sortir du groupement et confirme le maintien du prestataire actuel, Verrine 73 (Monsieur le Maire est chargé de vérifier auprès de Verrine 73 l'origine des produits et la solution de repli qu'elle mettra en place en cas d'empêchement de sa part, maladie, accident...).

4. Validation du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Les Départements ont la charge d'établir sur leur territoire un PDIPR. En Savoie, il a été élaboré en 1989, puis révisé en 2002. Aujourd'hui ce document est de nouveau à réviser. Une carte est présentée à l'assemblée qui la valide et qui demande l'inscription – au titre des itinéraires d'intérêt local - du sentier "croix de fer" reliant le hameau Les Beaux aux vestiges du hameau "Les Bourgeois" avec retour sur la route du relais.

5. Décision modificative (DM) du budget 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la DM présentée. Le montant global du budget est réduit de 134€. Ces modifications sont dûes à des changements techniques : changement de montants entre sections (fonctionnement/investissement) et intégration d'amortissements.

6. Nomination d'un 3ème garant affouage 2016.

Traditionnellement les affouagistes de l'année en cours sont garants du bon déroulement de la campagne. Un 3^{ème} administré titulaire d'une coupe est donc nommé à l'unanimité.

7. Approbation des statuts de la SEM Pompes Funèbres PFCCA.

Après l'adhésion de la commune à la SEM par délibération du 4 décembre 20015, les statuts proposés sont validés à l'unanimité.

8. Régime indemnitaire : état des lieux gite.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité fixer à 25€ le montant de l'indemnité versée à l'agent, ou à l'élu, qui prendra en charge l'accueil et les états des lieux entrant/sortant des locataires.

9. Prêt de la salle polyvalente aux associations du plateau.

Dans le but de développer les activités culturelles, éducatives, sportives et artistiques, sur la commune, le Conseil, dans sa majorité, décide (après appréciation des demandes au cas par cas) de prêter gracieusement, la salle polyvalente, la petite salle au 1^{er} étage de la salle polyvalente, la bibliothèque et la salle du 2^{ème} étage de la mairie (après agrément des services de l'Etat) aux associations qui proposeront des ateliers permettant d'animer la vie communale, ouverts à tous, gratuits ou pas. Animations uniquement en semaine pour ce qui concerne la salle polyvalente. Un bilan annuel sera demandé à chaque association. Un cahier de prêt des clés sera mis en place.

10. Droit de préemption espaces naturels sensibles (ENS) : le lac et le marais de Nécuidet.

Par délibération du 29 juin 2004, la commune demandait au Département d'instaurer sur son territoire un périmètre de préemption au titre des ENS. Cet outil foncier contribue à la mise en œuvre de stratégies foncières garanties de l'équilibre entre le développement économique et social des territoires, la préservation des ressources agricoles et la valorisation du patrimoine naturel. Le Département souhaite donner un nouvel essor à cette politique autour de deux axes : l'extension progressive et l'actualisation des périmètres existants.

Dans sa majorité, le Conseil Municipal approuve l'élargissement du périmètre secteur le lac en contrebas du sentier) et l'instauration d'un nouveau périmètre dans le secteur du marais de Nécuidet (dossier complet sur le site internet de la commune www.la-thuille.com)

11. Renouvellement de la convention Conseil en Energie Partagé (CEP).

En 2012, la commune a signé la convention CEP avec le Parc des Bauges. Le CEP est un service qui permet de mener une politique énergétique maîtrisée sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, véhicule...). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention (284.80€/an) arrivée à son terme.

12. Renouvellement de la convention avec Savoie-biblio.

En 2008, la commune s'est engagée, à travers la signature d'une convention avec l'Assemblée des pays de Savoie, à faire fonctionner sa bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal. Cet accord a permis à la bibliothèque communale d'emprunter gratuitement un grand nombre d'ouvrages auprès de "Savoie Biblio". Des aides à l'investissement sont également possibles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite renouveler la convention (service gratuit) arrivée à son terme. Amélie PIAT est nommée correspondante.

13. Questions diverses (cession ou don du corbillard et de la moto pompe, transfert de la compétence voirie à Chambéry Métropole, arrêté municipal "baignade lac", fournisseur d'accès internet gîte, ...).

Des offres de vente (au plus offrant) du corbillard et de la moto pompe vont être diffusées sur la commune. Si les offres restent infructueuses, des annonces sur "Le bon coin" seront déposées et si les annonces ne se concluent pas par des ventes, les engins seront proposés à des musées (bénéfiques au profit, pour moitié de l'école de LA THUILE, pour moitié d'Abacadabra).

Le Conseil confirme la position de principe exprimée en réunion le 5 avril dernier concernant le transfert de la compétence voirie à Chambéry Métropole. Pour rappel : 11,5 kms de voirie communale. Les élus souhaitent conserver les activités de : déneigement, épaveuse, gyro-broyeur et petit entretien (nid de poule / enrobé à froid). Une réflexion est lancée sur les possibles échanges/prêts de matériel avec d'autres communes du plateau. Les élus souhaitent confier à Chambéry Métropole l'étude de renouvellement de son réseau d'éclairage public, l'étude de reprise de l'intégralité du réseau d'eau pluviales et les marchés et appels d'offres pour les gros travaux des voiries (enrobé à chaud).

Monsieur le Maire, dans l'attente de l'avis de l'association des propriétaires du lac, donne lecture du projet de modification de l'arrêté municipal "baignade lac" pris en 2011. Le but étant de mettre en adéquation cet arrêté et le règlement de l'association. Il explique que les panneaux "baignade interdite" vont être supprimés et que d'autres, similaires à celui déjà en place "baignade aux risques et périls..." seront installés aux endroits habituels de baignade en accord avec l'association de copropriétaires du lac.

L'accès internet pour le gîte municipal sera commandé semaine prochaine (demande récurrente des locataires).

14. Questions du public.

Les échanges du marais de Nécuidet ne sont toujours pas signés (depuis 3 ans). Qu'en est-il ? Monsieur le Maire s'engage à envoyer un courrier recommandé (en sollicitant le conservatoire pour co-signature) au notaire pour le mettre en demeure de terminer cette opération tout en rappelant que, pour réduire les frais, les actes doivent tous être signés en même temps et que chaque propriétaire a ses particularités, ce qui complique considérablement ce genre d'opération.

Le périmètre de protection ENS du marais de Nécuidet exclut une parcelle qui serait susceptible d'accueillir un bâtiment agricole après modification du PLU comme engagée. Est-ce compatible ?

Monsieur le Maire explique que le Conservatoire n'a pas émis d'objection concernant cette implantation et que par ailleurs, comme le souligne Mme Florence CAILLET, conseillère municipale, ledit agriculteur n'a pas d'autre choix. Il est rappelé que les élus sont plutôt favorables à la création d'un bâtiment aux normes plutôt qu'à l'exploitation d'un bâtiment très ancien sous-dimensionné, en cœur de hameau.

La commune a-t-elle fait appel à un conseiller juridique pour l'élaboration de l'arrêté municipal "baignade lac" et des panneaux ?

Monsieur le Maire explique qu'il a travaillé en étroite collaboration avec Chambéry Métropole, l'Agence Touristique Départementale et les services de l'Etat qui eux-mêmes ont les compétences juridiques requises.

L'éclairage public de Monthoux est en panne de manière récurrente ? Une intervention est-elle prévue ?

Monsieur le Maire et l'Adjoint aux travaux ont fait le tour de la commune avec l'entreprise en charge de l'éclairage public la semaine dernière. Un bilan complet est attendu. Le réseau est très ancien et des travaux vont très probablement être à prévoir car l'entretien devient de plus en plus compliqué en raison du manque de pièces détachées qui ne sont plus fabriquées.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 24 mai 2016.

Le Maire
Dominique POMMAT

